

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL de la MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE LE LUNDI 5 MARS 2018, À 19 H, À LA SALLE WELLY-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT DE BAIE-TRINITÉ 28, ROUTE 138, BAIE-TRINITÉ (QUÉBEC), G0H 1A0

Sont présents :

M.	Serge Lestage	Maire suppléant
Mme	Carole Jourdain	Conseillère
Mme	Nancy Charpentier	Conseillère
M.	Magella St-Louis	Conseiller
M.	Jean-Guy Carrier	Conseiller
Mme	Lyne Larouche	Conseillère

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

LUNDI 5 MARS 2018, À 19 H M. le Maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Près de 75 personnes sont présentes à ladite séance.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins trois jours avant l'ouverture de ladite séance.

Rés.2018-03-01

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins trois jours avant l'ouverture de ladite séance,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magella St-Louis;

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2016

Le Directeur général et secrétaire trésorier M. Marco Déry, dépose séance tenante copie des **ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2016.**

Rés.2018-03-02

5. CONTRAT – PG SOLUTIONS (écritures et régularisation pour clore l'année financière 2016)

- Considérant la nécessité de mettre à jour la comptabilité municipale de la MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ,
- Considérant le dépôt des états financiers vérifiés 2016,
- Considérant l'offre de service de la Firme PG Solution pour effectuer les écritures et régularisation pour clore l'année financière 2016 de la Municipalité,
- Considérant que ladite offre de services est faite au taux horaire de 147\$, pour un total estimé de 294.00\$, plus taxes,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Guy Carrier;

ET RÉSOLU à l'unanimité:

- D'octroyer le contrat de service à la Firme PG Solution au taux horaire mentionné en préambule,
- D'autoriser les travaux selon l'estimation de 294.00\$, laquelle estimation pourrait varier selon le réel à effectuer mais ne pouvant dépasser 441.00\$, plus taxes applicables
- D'autoriser le directeur général à signer tout document pour mettre en œuvre la présente résolution.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Anne Poulin :

- Interrogation en regard du déficit accumulé 2015 et 2016
- Interrogation en regard des postes budgétaire déficitaire 2016
- Interrogation en regard des mauvaises créances

Mme Ange-Marie Paquet :

- Interrogation en regard d'un montant de 65 K\$ datant de 2014,

M Carl Alarie :


- Interrogation en regard de l'ambiance de travail des membres du Conseil.
- M. Le maire informe l'assemblée que le Conseil prévoit déposer le budget 2018 lors d'une séance spéciale à tenir probablement le mardi 27 Mars 2018.

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par **Magella St-Louis;**

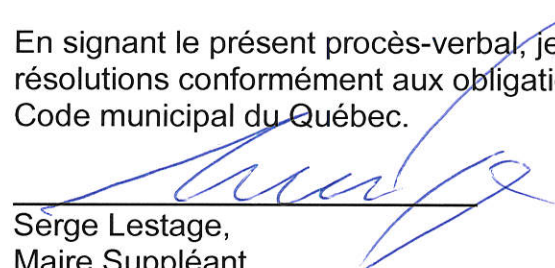
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la clôture de l'assemblée à 19h21.


Serge Lestage,
Maire Suppléant


Marco Déry
Directeur général et Secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


Serge Lestage,
Maire Suppléant

